

Générale Industrielle de Filtration

GIF FILTER SA

Société Anonyme au Capital de 6 666 000 dinars

Siège Social et Usine GP1 km35 8030 Grombalia

Matricule Fiscal 6874 X/A/M 000

Registre du Commerce B139271997

CONVOCATION

Les actionnaires de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 04 Juin 2010 à partir de 11H00 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux Berges du Lac- Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 de la société GIF FILTER SA et des affaires du Groupe,
- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2009 de la société GIF FILTER SA et des sociétés du Groupe « comptes consolidés »,
- Approbation des états financiers de la société GIF FILTER SA et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2009,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2010,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2010,
- Questions diverses,
- Délégation de pouvoirs.

Résolutions à soumettre aux actionnaires :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 de la société GIF FILTER SA et des sociétés formant le Groupe et après explications fournies, approuve le dit rapport .

Mise aux voix , cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture des rapports « Général et Spécial » du commissaire aux comptes établis sur l'exercice 2009 aussi bien sur la société GIF FILTER SA que sur les sociétés du Groupe et après explications fournies , approuve les dits rapports ainsi que les conventions y mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu les explications et les éclaircissements donnés sur les inventaires et états financiers de la société GIF FILTER SA et ceux consolidés des sociétés du Groupe arrêtés au 31/12/2009, approuve ces états sans réserves.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la situation des résultats de l'exercice 2009, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide l'affectation des résultats de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat de l'exercice 2009	D 1.225.963,031
Report à nouveau 2008	D 1.294.324,138

1 ^{er} reliquat	D 2.520.287,169
- Dividende 17%	D 1.133.220,000

Report à nouveau 2009	D 1.387.067,169

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du auprès de la STICODEVAM et au siège de la société sis à Grombalia, route de Sousse km 35 pour les actions déposées dans les caisses de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

Compte tenu des résolutions adoptées , l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration du 19/04/2010, décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à trente cinq mille dinars (trente cinq mille dinars) .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration du 19/04/2010 pour la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit , approuve cette proposition et décide de fixer une enveloppe de quinze mille dinars (15 000 Dinars) au titre de la rémunération de ce comité au terme de l'exercice 2010.

Mise aux voix, Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise aux voix, Cette résolution est adoptée à